



Union Syndicale Départementale santé  
Action Sociale de l'Isère

Grenoble, le 8 juin 2020

**Monsieur le Préfet**  
**Préfecture**  
**Place de Verdun**  
**38000 GRENOBLE**

**OBJET : Dépôt de Préavis de grève.**

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la mobilisation du 16 juin, les organisations syndicales CGT et FO déposons ce jour un préavis de grève conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail, pour l'ensemble des travailleurs ; salarié·e·s, retraité.e.s, agent·e·s du secteur publique, précaires et privé·e·s d'emplois, pour la journée du **16 JUIN 2020**.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **les établissements sanitaires et sociaux des collectivités territoriales,**
- **les établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **les établissements médico-sociaux,**
- **les établissements sanitaires et sociaux privés, à but non lucratif chargés d'un service public ou participant au service public en vertu de la loi hospitalière du 31 Juillet 1991.**

Et l'E.F.S. (Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine) – (établissement public national) créé par le décret n° 99-1143 du 29/12/99 et la loi n° 98-535 du 1/7/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.

-----

**L'Union Syndicale Départementale CGT de la Santé Action Sociale de l'Isère et l'Union Départementale FO Isère appellent tous les salarié·e·s des établissements de leur champ professionnel du département de l'Isère à se mettre en grève pour la journée du **16 Juin 2020**.**

Nous portons les **revendications suivantes** :

- Revalorisation générale des salaires de tous les personnels et reconnaissance des qualifications des professionnels
- Recrutement massif de personnel.
- Titularisations des contractuels dans le public et passage en CDI dans le privé .
- Augmentation des budgets des établissements pour permettre d'accueillir et soigner dignement.
- L'arrêt des fermetures de lits, de services, arrêt des restructurations.
- La prime de 1500€ pour tous.
- **Reconnaissance en maladie professionnelle de tous les salariés en poste atteints du Covid**

Il n'y a pas d'opposition entre le public et le privé.

Oui, nous personnels de la santé et de l'action sociale , des Ehpad, nous avons toutes les raisons d'être ensemble pour porter les revendications et exiger un grand service public de santé et d'action sociale.

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière de la loi de juillet 1963 en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

L'USD38 CGT Santé, Action Sociale et l'Union Départementale FO Isère rappellent que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Dans l'attente de vous rencontrer le mardi 16 juin, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués.

**Pour l'Union départementale FO de l'Isère**

**Pour la CGT Santé et Action sociale de l'Isère**

**Secrétaire adjointe départementale  
Verdier Carole**

**Le Secrétaire Général  
Damien BAGNIS**